

### 3. GESTION COURANTE

#### 3.1 Foncière ESS

Annexe 3.1

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Conformément à la délibération du 16 décembre 2025, le comité des placements s'est réuni le 6 mars 2026 pour valider définitivement l'opération, les statuts et le pacte d'associé.

Vous trouverez en annexe les documents définitifs qui seront signés par le Directeur Général.

Le Conseil prend acte de cette information

NON TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

